

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 26 juin 2025

**Délibération n° 2025-117 – Finances - Décision modificative n°1 du budget annexe  
Grand Parquet – Exercice 2025**

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	49
Contre	3

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT  
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINÉ  
Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO

M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY  
M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER  
Mme Anne GHYSSENS  
Mme Marie HOLVOET  
Mme Lamia KORT  
Mme Isabelle MARIE  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Jean-Claude DELAUNE  
M. Cédric THOMA  
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

**Références juridiques :**

- **Délibération n°2025-060 du conseil communautaire du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2025**

**Rapporteur : Mme FÉMÉNIA**

Par délibération n°2025-060 en date du 27 mars 2025, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe Grand Parquet avec reprise du résultat de l'exercice 2024.

Afin de réajuster certaines lignes, il est proposé une décision modificative n°1.

En section de fonctionnement, le chapitre 011 est diminué à hauteur de 68 410 € et le chapitre 68 est diminué à hauteur de 2 500 €. Ces crédits de fonctionnement sont basculés en section d'investissement via l'autofinancement (dépense de fonctionnement chapitre 023 / recette d'investissement chapitre 021). Il est précisé que les dépenses liées à l'entretien du terrain d'honneur, initialement inscrites en section de fonctionnement, font l'objet d'un avenant au marché de travaux et de ce fait basculent en section d'investissement puisqu'il s'agit non pas d'un entretien courant mais de travaux de remise en état du terrain, indissociables des travaux réalisés.

En section d'investissement, les crédits sont répartis entre les chapitres 21 et 23 au vu des ajustements de dépenses en plus et en moins effectués depuis le budget primitif 2025.

A la demande du service de gestion comptable de Fontainebleau, il est également nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 795 € afin de corriger des écritures de dotations aux amortissements passées en 2024 sur un mauvais compte et de les réémettre sur 2025 sur le compte approprié. Ces crédits s'équilibrent en dépenses et en recettes en section de fonctionnement au chapitre 042 et en section d'investissement au chapitre 040.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 795 € et en section d'investissement à un montant de 71 705 €.

Budget annexe Grand Parquet							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général					
	61528	Entretien terrain d'honneur					
		-	68 410,00 €				
		-	68 410,00 €				
68		Dotations aux provisions					
	6817	Reliquat suite constitution provision					
		-	2 500,00 €				
		-	2 500,00 €				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>				<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			
				- €			
042		Opérations d'ordre de transfert entre section		042		Opérations d'ordre de transfert entre section	
	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisation			7811	Reprises sur amortissements des immobilisations	
		795,00 €				795,00 €	
		795,00 €				795,00 €	
023		Virement à la section d'investissement					
		70 910,00 €					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			
				795,00 €			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
				795,00 €			

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
21		Immobilisations corporelles					
	2157	Défautreuse épandeur et ballon eau chaude					
	2181	Eclairage sécurité et hauts parleurs sécurité					
	2183	Complément pour bornes wifi et routeur					
		46 115,00 €					
		33 780,00 €					
		12 060,00 €					
		275,00 €					
23		Immobilisations en cours					
	2313	Travaux pompe forage eau					
		24 795,00 €					
		24 795,00 €					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			
				- €			
040		Opérations d'ordre de transfert entre section		040		Opérations d'ordre de transfert entre section	
	28183	Amortissements des immobilisations corporelles			28157	Amortissements des immobilisations corporelles	
		795,00 €				795,00 €	
		795,00 €				795,00 €	
				021		Virement de la section de fonctionnement	
						70 910,00 €	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			
				71 705,00 €			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
				71 705,00 €			

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

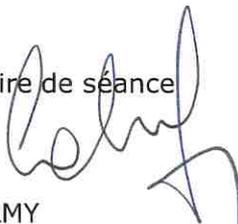
#### Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité (3 contre : Mme Carole CHAVANCE, MM. Patrick GAUTHIER et Yann MOREAU) de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY

Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2025  
Date de mise en ligne le 04 JUIL. 2025  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20250626-2025-117-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20250626-2025-117-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2025